

Réunion du : 13 octobre 2022 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 7

Présidence : M. Alain BUCHETON.

Présents : MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony.

Secrétaire de séance : Mme Cécile TOURNOIS

## 1 – FOOT A 11

### 1.1. Demandes de modifications de rencontres.

Championnat U18 Brassage poule D1 - Match N° 50800.1, SNID 2 / FC Nevers 1 du 15 octobre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette **rencontre au 26 novembre**.

Demande acceptée.

Championnat U18 Brassage poule D2 - Match N° 51473.1, E-Marzy 1 / E- St Pierre 1 du 15 octobre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette **rencontre à 17h00**.

Demande acceptée.

Championnat U18 Brassage poule D2 - Match N° 51474.1, ESN 58 1 / E-Guérigny Urzy 1 du 15 octobre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette **rencontre à 14h00**.

Demande acceptée.

- Amende au club de E-Guérigny-Urzy pour réponse hors délai, 10€

## 2 – COUPES DEPARTEMENTALES

### 2.1. Demandes de modifications de rencontres.

Coupe U15 Brassage T1 - Match N° 51515.1 – E-La Machine/Charrin 1 / E-Racing club Nevers-Challuy Sermoise/AFGP.58/Marzy 1 du 15 octobre.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette **rencontre à 10h00 sur le terrain E. Marets**.

Demande acceptée.

### 2.2. Forfait déclaré.

Coupe U15 Brassage T1- Match N° 51514.1 CS Corbigny 1 / E- St Pierre/SLA 1 du 15 octobre.

**Forfait déclaré de l'équipe de l'E-US St Pierre/SLA 09 1. Amende 25€.**

L'équipe de CS Corbigny a match gagné 3-0. 3 points.

### 3 – FOOT A 8

#### 3.1. Demandes de modifications de rencontres.

Championnat U13 D2 Brassage poule D - Match N° 50885.1, CS Chantenay 1 / AS Charrin 1 du 15 octobre.  
La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette **rencontre au mercredi 26 octobre à 16h00.**

Demande acceptée.

- Amende au club de AS Charrin pour réponse hors délai, 10€

### 3 – FOOTBALL D'ANIMATION

#### 3.1. Plateaux du 15 octobre.

##### Sites d'accueil : U7

La Charité  
Coulanges  
St Benin  
ESN

##### Clubs en déplacement.

Cosne, Alligny St Amand, Clamecy, Pouilly, St Père, Varzy, Prémery.  
Marzy, FC Nevers Banlay, St Eloi, ASA Vauzelles.  
Guérigny-Urzy, La Machine, AFGP 58, Corbigny, Lormes, FC Château-Chinon-Arleuf.  
Charrin, RC Nevers-Challuy-Sermoise, SLA 09, SNID, St Pierre (*absent excusé*).

##### Sites d'accueil : U9

US Cosne (*Matin 10h30*)  
ASA Vauzelles (*Matin*)  
Fc Nevers  
AS Montigny  
FC Château-Chinon-Arleuf  
As Charrin

##### Clubs en déplacement.

Alligny-St Amand, Clamecy, Pouilly, St Père, Varzy.  
Marzy, St Eloi, FC Nevers Banlay, SLA 09.  
AFGP 58, RC Nevers-Challuy-Sermoise, St Pierre, Chaulgnes.  
ESN 58, Guérigny Urzy, La Charité, Prémery, St Benin, Coulanges.  
Chatillon, Corbigny, Lormes, Moulins.  
Cercy La Tour, Chantenay, La Machine, SNID.

##### Sites d'accueil : U11

St Père  
Marzy  
RC Nevers-Challuy-Sermoise  
Prémery  
Corbigny  
La Machine

##### Clubs en déplacement.

Clamecy, Pouilly, Cosne.  
FC Nevers Banlay, FC Nevers, La Charité.  
AFGP 58, Coulanges.  
E.Montigny Guérigny, Varzy, ASA Vauzelles.  
FC Château Chinon Arleuf, SNID, St Benin.  
Charrin, E.Chatillon-Cercy-Moulins, ESN.

### 4 – INFOS CLUBS

**Rappel de la procédure officielle « changement de date / heure » via « FOOTCLUBS » :**

Cette procédure est incontournable comme stipulée page 124 de l'annuaire du District de la Nièvre de Football.

1. Cette demande de report doit nous parvenir « **ABOUTIE** » avec, la future date de jeu ou du changement d'heure. Nul besoin de passer par « FOOTCLUBS » pour nous dire que la rencontre sera jouée ultérieurement. Toutefois si cette dite rencontre devait être arbitrée par un officiel, un simple courriel au secrétariat du District devra impérativement nous en informer et ce au plus tard le vendredi 15h00.
2. Comme la saison dernière, une rencontre non jouée et non repositionnée sera systématiquement reportée au 01 janvier 2023(**date fictive**) afin que les clubs puissent prochainement adresser une demande de report via « FootClubs ».
3. **Foot à 11 et à 8** : Une rencontre non jouée à la date initialement prévue au calendrier officiel pourra être repositionnée **dès le mercredi suivant à la seule condition qu'un mail des 2 clubs soit adressé au secrétariat du District** au plus tard le lundi minuit. Ce mail devra bien entendu préciser l'heure de la rencontre et le lieu. Si ces conditions n'étaient pas respectées, la rencontre serait considérée comme jouée sans l'accord de la commission et entraînera une amende pour les deux clubs.

**Rappel : Toutes informations de dernière minute échangées avec un des techniciens concernant l'empêchement d'une rencontre, DOIT OBLIGATOIREMENT ETRE EN COPIE AU SECRETARIAT. Ce qui éviterait les échanges d'Email le mardi matin très chronophage pour tout le monde.**

La commission vous remercie de votre compréhension.

Le Président, Alain BUCHETON.



*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

*La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.*